

MAIRIE DE MAXOU
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019
20 HEURES 30

Présents :

CALAS Béatrice, ANTAKI Sheila, DESTRUEL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SEVERAC Christel et SOULIE Dominique

Excusés :

VIVIER Jean-Luc a donné procuration à DUNNING Leslie
CHASTAGNOL Gérard a donné procuration à CALAS Béatrice

Secrétaire de séance : Delphine LAFUSTE

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 août 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 août 2019 a été approuvé à 10 voix sur 10.

2. Règlement Européen Protection des Données (RGPD) proposition de convention avec le Centre Départemental de Gestion

Afin de mettre en place le RGPD, comme l'impose la loi, le Centre Départemental de Gestion du Lot propose un partenariat par convention d'adhésion. Le coût annuel est de 390 euros et de 275 euros pour la mise en place.

Le conseil donne son accord pour adopter la convention du centre de gestion à 10 voix sur 10.

3. Sinistre du 24 août : impact sur la bureautique, renouvellement imprimante choix du prestataire

Le 24 août, suite à l'explosion d'un transformateur dans le bourg de Maxou, la commune a été victime de divers dégâts, en particulier sur les appareils électriques et électroniques des habitants et de la mairie.

Les deux imprimantes de la mairie, un écran et le téléphone ont été impactés par ce sinistre.

Suite à l'étude des différentes propositions pour le renouvellement du copieur, le conseil décide de signer un nouveau contrat de location/vente avec Buro Conseil SA.

4. Renouvellement du parc informatique : présentation étude financière

A partir du 14 janvier 2020, tous les ordinateurs devront passer au système d'exploitation « Windows 10 ».

Selon l'avis d'experts et du centre de gestion, il est conseillé de renouveler le parc informatique mais il est aussi possible de migrer la licence du matériel pour l'adapter aux conditions demandées.

Une étude financière comparative des deux options a été présentée.

Le conseil décide de conserver le matériel actuel, à moindre coût, à 10 voix sur 10.

Il n'est pas nécessaire de prendre de décision modificative concernant le budget prévisionnel de la commune.

5. Projets d'Acquisition foncière et de cession

Afin de permettre la création d'un parking dans le bourg, l'acquisition d'un terrain (zone N du PLU) situé face à la mairie / salle des fêtes est étudiée.

Le conseil approuve le projet d'acquisition foncière à 10 voix sur 10.

Cession : Une demande d'acquisition d'une partie de parcelle (environ 20 m²) du domaine public de la commune à Brouelles est à l'étude.

La procédure consiste à déclasser le terrain puis avoir recours à un géomètre. Des précisions concernant l'état du mur de soutènement et les mesures plus précises de la parcelle devront être envisagés.

6. Ambroisie : désignation d'un référent communal

L'ambroisie est un végétal envahissant chaque commune doit repérer les zones colonisées, alerter les propriétaires, s'assurer que les moyens de lutte et de destruction ont été mises en œuvre.

Un référent ambroisie doit être désigné et peut être un élu local, un agent territorial ou un bénévole. Le conseil envisage de confier cette mission aux agents territoriaux compétents. L'employé technique communal est désigné référent « Ambroisie »

7. CAGC : Plan Climat Energie Territorial

Le grand Cahors engage un grand plan climat énergie territorial, dont les objectifs (en accord avec les accords de Paris) sont :

-la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030

-réduire de 30% les consommations d'énergie fossile d'ici 2030

-réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050

Deux conseillers municipaux se sont proposés pour participer à l'étude de ce projet dans la communauté de commune, Les DUNNING et Gérard CHASTAGNOL.

8. Présentation du rapport des comptes et de la gestion exercices 2012 et suivants du Grand Cahors

Le Maire soumet au conseil, pour débat, la présentation du rapport des comptes et de la gestion des exercices 2012 et suivants de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, consultable et téléchargeable.

9. Personnel : formation agent technique

Une formation au CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) est envisagée pour l'agent municipal d'entretien afin de pouvoir utiliser ses compétences sur l'ensemble des véhicules disponibles (épareuse)

10. Recrutement d'un agent recenseur

La mairie a reçu une candidature pour effectuer le recensement de la population.

QUESTIONS DIVERSES

ENEDIS réunion de secteur dont le sujet est « la transition énergétique : des nouvelles solutions proposées à travers un « démonstrateur de réseau électrique intelligent » ».

Deux participants sont invités à assister à des réunions le 30 octobre à 18H à Gigouzac.

Jour de la nuit 2019 : le 12 octobre une extinction les éclairages municipaux est organisée afin de sensibiliser le grand public sur les enjeux de la pollution lumineuse.

Vœux 2019 : compte-tenu des travaux dans la salle des fêtes, la cérémonie des vœux aura lieu au « Hameau des saveurs ».

Projet : agrandissement de l'atelier municipal pour construire un apprentis, avec la récupération des matériaux de démolition.

11 novembre : la cérémonie aura lieu sur la place de Maxou.

Fin de la séance à 22H50

Sous réserve d'approbation lors du prochain CM